

nous avons de nombreux adeptes qui se préoccupent des gens et de leurs besoins. Nous estimons que ces choses doivent recevoir une haute priorité. C'est fort bien de s'affliger et de s'attendrir en public, mais tous ces sentiments demeurent stériles sans les initiatives nécessaires pour assurer le bien-être social.

Je veux maintenant aborder deux ou trois questions particulières sur lesquelles je souhaiterais des renseignements de la part du ministre. La première est le régime de pensions du Canada. D'autres députés auront des cas analogues à celui que je vais citer. Il s'agit d'un homme qui a travaillé 27 ans pour une grande société de la côte du Pacifique. Il était admissible au régime de pensions du Canada. Effectivement, il possédait un excellent régime de pension avec sa société, mais il avait été intégré au régime de pensions du Canada. Comme résultat, sa pension a été légèrement diminuée. Il a été mis à pied il y a un an, à la suite d'une attaque et il ne pourra plus jamais travailler. Il touche un léger revenu provenant de ses investissements et il voudrait bien pouvoir cotiser au régime de pensions du Canada pour garnir son compte de pension. Je sais qu'il ne le peut pas selon les règlements actuels du régime de pensions du Canada. J'espère que le ministre va chercher à aider ceux qui se trouvent dans cette situation. Voilà un homme qui a contribué de bonne foi au régime de pensions du Canada et qui, par suite d'un accident survenu dans des circonstances incontrôlables, s'aperçoit maintenant qu'il ne recevra pas la pension qu'il espérait. Il veut, de par ses propres efforts, se préparer un bon compte de pension de retraite.

Il y a un autre point que j'aimerais mentionner au sujet du régime de pensions du Canada. Je ne sais comment le ministre pourra trouver une solution, mais j'espère qu'il étudiera la chose avec certains de ses hauts fonctionnaires. Je connais un grand nombre de cas où cela s'applique. Il y a une date limite, et une personne doit avoir contribué trois années distinctes au régime de pensions du Canada pour y avoir droit. Les honorables députés seraient surpris d'apprendre combien de gens meurent avant d'être admissibles, et ceux qui étaient à leur charge ne peuvent, par conséquent, réunir les conditions requises.

Je sais que si un ayant droit ne répond pas aux conditions relatives aux dates, on ne peut l'inclure dans le programme sans risquer de détruire celui-ci. Mais il faudrait trouver un moyen de protéger les intérêts de ceux qui sont presque admissibles: un fonds de secours par exemple ou tout autre moyen pour les aider serait utile.

[M<sup>me</sup> MacInnis.]

Je voudrais maintenant aborder une autre question qui relève de la Direction des aliments et drogues. Une délégation de femmes d'Ottawa m'a déjà plusieurs fois soumis ce problème. Cela remonte au temps du prédécesseur du ministre. Ces dames soutiennent qu'on distribue dans la région d'Ottawa des pilules qui sont censées être abortives. Or, ces pilules sont inefficaces. Elles sont distribuées par des médecins et les dames en question ont le nom de ces médecins. Elles voudraient que la Direction des aliments et drogues analyse ces pilules afin, estiment-elles, que les femmes sachent que ces pilules ne sont pas abortives. Elles ont vérifié l'inefficacité de ces pilules. Elles craignent en outre que ces pilules n'aient un effet néfaste sur les tissus ou ne représentent un danger pour la santé. La Direction des aliments et drogues pourrait-elle se charger, en l'occurrence, de cette analyse? Il me semble que si ces choses se passent, et ces femmes m'assurent qu'elles ont des documents à l'appui de leur affirmation, la Direction des aliments et drogues devrait analyser ces pilules, de sorte que les femmes pourraient savoir si elles sont sûres ou dangereuses.

J'ai encore une suggestion à faire au ministre, qui ne coûterait pas cher au ministère ou à qui que ce soit, mais ferait beaucoup pour les personnes âgées de notre pays. Je connais des gens d'un certain âge qui sont encore assez vigoureux et désireraient effectuer de petits travaux, tels que garder les enfants ou faire du jardinage. Ils ont vraiment besoin de ce revenu supplémentaire qu'ils peuvent obtenir. Il me semble que l'initiative individuelle serait encouragée, si l'on supprimait le plafond fixé pour les revenus. Si ces personnes gagnent un revenu supplémentaire qui les met dans la catégorie des contribuables réguliers, alors taxez-les comme tous les autres. Toutefois, de plus en plus, les gens viennent me voir et me disent: «Je ne puis accepter ce travail; si je le fais, ma pension sera diminuée».

La situation est la même dans le cas des anciens combattants et des personnes à charge. Il me semble que nous gaspillons beaucoup d'argent en assistance publique du fait que nous ne permettons pas à ces personnes de ne plus en dépendre par leurs propres efforts. On dira peut-être que nous ne payons rien en aide sociale parce que l'argent vient du Trésor provincial. Mais en dernière analyse cet argent vient de M. Jean Public ou de M<sup>lle</sup> Jeanne Public. Pourquoi ne pas supprimer le plafond afin que ces personnes puissent aller faire ces petits travaux qui sont à leur portée. Puis, si leur revenu atteint un niveau imposable, qu'ils paient l'impôt